

VŒUX FORMULÉS par ordre de priorité

AUTRES ACADÉMIES POUR LESQUELLES VOUS AVEZ ÉVENTUELLEMENT POSTULÉ
EN PRIORITÉ À L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

Académie	Discipline	horaire

ACADÉMIE ORLÉANS-TOURS

Demande : tps complet tps incomplet quotité.....

Vœu N°	Établissement ou zone géographique	Discipline	N° de service	horaire	V ou SV
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					

Joindre obligatoirement la copie de la saisie de vos vœux sur le site du Rectorat

Rappels :

- ▶ Les maîtres ne sont pas dans l'obligation de faire plusieurs vœux conformément à l'article 4 de l'accord sur les obligations des maîtres : « 4.2.1 Autant que faire se peut, le maître contractuel doit postuler sur plus d'un service vacant ou susceptible d'être vacant ». Néanmoins, nous attirons votre attention sur le fait que **postuler sur plusieurs services d'une même quotité dans un seul établissement équivaut à un seul vœu**.
- ▶ **Un maître n'a pas à postuler sur l'emploi qu'il occupe**. Il reste titulaire de son poste déclaré susceptible d'être vacant tant qu'il n'a pas accepté un autre service.
- ▶ **Un maître n'a pas à postuler sur un service vacant ou susceptible d'être vacant dans son propre établissement, même s'il s'agit d'un groupe scolaire**. Nous rappelons que l'organisation pédagogique est de la responsabilité du chef d'établissement et en aucune manière de la responsabilité de la CAE.

Date :

Signature :